



Procuration pour la vente d'une maison svp

Par Visiteur

Bonjour,

ma soeur m'a donné procuration pour vendre sa maison, (négocier, convenir du prix, consentir toutes délégations aux créanciers, recevoir le paiement, accepter toutes garanties etc) formulaire donné par l'agence immobilière.

j'ai signé le compromis et signerais l'acte de vente.

est-ce que recevoir le paiement signifie que c'est moi qui doit recevoir et encaisser le règlement à la place de ma soeur et effectuer toutes les démarches allant avec. Pour info, ma soeur vend sa maison pour payer ses dettes!

Dans l'attente de votre réponse.

Bien sincèrement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

ma soeur m'a donné procuration pour vendre sa maison, (négocier, convenir du prix, consentir toutes délégations aux créanciers, recevoir le paiement, accepter toutes garanties etc) formulaire donné par l'agence immobilière.

j'ai signé le compromis et signerais l'acte de vente.

est-ce que recevoir le paiement signifie que c'est moi qui doit recevoir et encaisser le règlement à la place de ma soeur et effectuer toutes les démarches allant avec. Pour info, ma soeur vend sa maison pour payer ses dettes!

En principe oui, tout à fait.

Le principe d'un contrat de mandat et que vous représentez le mandant dans toutes les formalité d'une opération. Cela inclut les actes préparatoires (négociation prix), la vente en elle même, et les conséquences de la vente.

A l'égard de l'acquéreur, c'est comme si vous étiez vous même le vendeur.

Très cordialement.